

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **HOME-D-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Martin SCHIEFFER**  [**Martin.Schieffer@ec.europa.eu**](mailto:Martin.Schieffer@ec.europa.eu)  **+ 32 2 299 13 13**  **1**  **2ème trimestre 2023[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………..** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’unité de « Lutte contre le terrorisme » contribue à l'objectif de l'UE d'offrir un niveau élevé de sécurité aux citoyens européens et donc à la création d'un espace de justice, de liberté et de sécurité. Sur la base de la stratégie de l'UE pour l'union de la sécurité de juillet 2020 et du programme de lutte contre le terrorisme pour l'UE de décembre 2020, l'unité élabore des politiques et une législation pour lutter contre le terrorisme et est également responsable de la lutte contre le financement du terrorisme.

L'unité coordonne l'approche globale de la Commission en matière de lutte contre le terrorisme, y compris au sein des groupes de travail compétents du Conseil, et est le point de contact de la Commission pour le Centre européen de lutte contre le terrorisme (ECTC) au sein d'Europol. L'unité est également responsable d'un certain nombre de groupes d'experts de la Commission et de réseaux d'application de la loi, et poursuit la coordination avec les principaux partenaires internationaux dans la lutte contre le terrorisme.

L'expert national sélectionné fera partie d'une équipe se concentrant sur toutes les questions liées au financement du terrorisme. Cela comprend notamment un soutien à la gestion du programme UE-États-Unis de surveillance du financement du terrorisme (TFTP), une coopération étroite avec les enquêteurs sur le financement du terrorisme des Etats membres, des travaux sur le lien entre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent et l'analyse des pays tiers considérés à risque élevé en matière de financement du terrorisme. D'autres aspects des travaux porteront sur les aspects de droit pénal européen de la lutte contre le financement du terrorisme, et notamment les parties pertinentes de la directive 2017/541 du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme, l'instrument juridique clé de l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme dont l'unité est responsable. Le poste consistera à soutenir des actions visant à faciliter l'accès des forces de l'ordre aux informations financières aux fins d'enquêtes antiterroristes et d'autres autorités publiques impliquées dans des enquêtes ainsi que des acteurs privés (utilisation de partenariats public-privé). Il/elle peut être invité(e) à rédiger des documents de politique à utiliser au sein et à l'extérieur de la Commission et à préparer des réponses aux questions parlementaires, à rédiger des notes d'information et à fournir des analyses juridiques. Le poste implique des contacts fréquents et une coopération étroite avec les experts des Etats membres, d'autres services de la Commission et Europol. Les tâches spécifiques peuvent inclure la gestion d'un réseau d'enquêteurs financiers antiterroristes, le travail sur les aspects internationaux du financement du terrorisme et la coopération avec les pays tiers ainsi que l'étude de l'impact des mesures antiterroristes sur les droits fondamentaux et la protection des données. Selon le profil de l'expert sélectionné, des tâches supplémentaires peuvent être confiées au titulaire du poste.

L'expert national sélectionné devra avoir une bonne compréhension des principales tendances du terrorisme dans l'UE et des défis liés au financement du terrorisme, y compris les nouvelles méthodes de paiement et les nouveaux outils technologiques. En outre, il doit également être conscient des problèmes auxquels sont confrontés les services nationaux de lutte contre le terrorisme et des différents aspects de la coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme. Le candidat sélectionné doit être en mesure de s'appuyer sur son expérience au niveau national pour contribuer à l'élaboration de politiques, d'outils et de pratiques de l'UE qui soutiennent efficacement les Etats membres dans la lutte contre le financement du terrorisme. Il/elle doit être un joueur d'équipe dynamique et flexible avec de bonnes compétences en communication écrite et orale, qui aime travailler avec un éventail de parties prenantes dans un domaine politique en évolution rapide.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : sécurité, lutte contre le terrorisme, renseignement, forces de l'ordre, droit, économie ou sciences politiques.

Expérience professionnelle

Minimum 2 ans d’expérience professionnelle dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ou d’une expérience pertinente similaire

.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Une excellente connaissance écrite et orale de l’anglais est indispensable.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)